Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 20 Mai 1891 No. 32.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

SUR LES BERCEAUX

Modèle chaste qui s'ignore,
Sourire doux comme le miel,
Regard plus pur qu'étoile au ciel,
Blancheur de lys, fraîcheur d'aurore.

Voilà ce qu'en vous on adore
Bébés charmants, agneaux sans fiel,
Chez qui l'amour n'est pas cruel
Et qui tenez de l'ange encore.

Plus tard, qui sait !... En attendant
Que l'homme en vous montre la dent,
Gardez, beaux sphinx, votre problème !

De la louve, aussi, les petits
Sont-ils pas mignons et gentils ?
—Cela fait des loups tout de même.

MONSIEUR LOFF

Il a des philosophes qui se sont écriés dans une heure de doute, et après d'énormes travaux : "Que sais-je ?" D'autres au bout de leurs silencieux recueillements ont murmuré avec inquiétude : "Que suis-je ?"

Et ces mots ont suffi pour qu'on dise de ceux qui les prononcèrent : "C'étaient de grands esprits !"

Si donc un mot suffit pour faire la fortune d'un homme, il n'est que juste que M. Loff soit arrivé aux honneurs, pour avoir répété partout et toujours cette simple phrase : "Si c'était vrai, on le saurait !"

Qu'était-ce donc que M. Loff ?

M. Loff était un brave homme, qui tout enfant martelait du cuivre chez un chaudronnier, et parvint avec l'âge et le travail à fabriquer des trompettes, de belles trompettes bien polies, bien luisantes et bien sonores. Ne demandez pas si M. Loff a modifié la structure des instruments, s'il a inventé des formes et des puissances nouvelles. Rien de tout cela. Il a fait des trompettes, rien que des trompettes, parce qu'on en faisait dans un atelier qui le reçut, et que sa bonne conduite et son zèle, et ses petites économies lui permirent de devenir le gendre du patron, en attendant qu'il devînt son sucesseur.

***

Le mariage s'était fait gentiment, sans effort, sans éclat, sans bruit, comme il convient à un ouvrier en trompettes. M. Loff n'avait jamais lu, même pas une portée de musique, ce qui lui aurait permis de charmer ses loisirs avec des souvenirs d'opéra soufflés dans un instrument sorti de ses mains.

Il n'en avait pas moins cette conviction que les choses s'apprennent toutes seules et que leur connaissance vient à l'homme—animal doué de raison,—sans que l'homme ait besoin d'aller à leur connaissance. On conviendra qu'à côté de toutes ces histoires de gens qui cherchent et s'épuisent dans les besognes de tête, la philosophie de M. Loff avait bien son charme.

Donc, un jour, son patron vint le trouver et lui dit :

—Monsieur Loff, vous êtes un bon ouvrier : vous faites très bien les trompettes ; il faut vous marier.

—Si c'était vrai, répondit M. Loff en continuant d'ajuster une embouchure, si c'était vrai, on le saurait.

—On le sait, reprit le patron, frappé par cette pensée profonde, et dans un mois vous épouserez ma fille.

—Parfait, patron !

Et le mariage se fit.

***

Quelques années après, M. Loff, ayant succédé à son beau-père, s'occupait de préparer les trompettes qu'il avait envoyé à une exposition universelle. M. Loff était devenu en effet un des plus brillants industriels de sa partie. Comme il n'avait rien inventé, et suivait exactement le chemin tracé par ses devanciers, on le considérait comme un fabricant classique, comme un esprit rigide, attaché aux saines traditions.

—Savez-vous, lui dit-on un jour, que vous êtes un maître, monsieur Loff ?

—Si c'était vrai, on le saurait, reprit-il finement.

On le sut si bien qu'il fut nommé président du jury et décoré.

Mais on a beau aimer à faire des trompettes, il vient un temps où l'on se sent du goût pour le repos, un temps où l'on a soif de campagne. Ce temps, M. Loff le connut, et il s'en fut acheter une petite maison aux environs de Lisieux, dans cette Normandie agreste,—à quelques lieues de Paris, disent les réclames de chemins de fer.

Comme il était un soir dans son jardin, en train de vider, avec quelques voisins, un pichet de cidre, M. Loff vit venir à lui son fils, un collégien de seize ans, le visage animé, l'œil brillant, la lèvre prête à parler.

Eh bien ! qu'est-ce qu'il y a ?

—Père, je viens de trouver près de la citerne cette médaille romaine : tiens, regarde ! Il devait y avoir ici un camp de César.

—En voilà des idées ! C'est au lycée qu'on t'a appris cela ? Que tu es bête ! Si c'était vrai, on le saurait !

M. Loff était devenu sceptique ; les voisins n'osèrent pas protester ; eux si fiers de la réputation gallo-romaine de leur contrée se sentaient ébranlés par la logique du fabricant de trompettes. Mais le surlendemain, M. Loff recevait un magnifique brevet en parchemin ; était nommé à l'unanimité, membre de la *Société des archéologues de la Neustrie*.

***

M. Loff, président du jury, décoré, membre de la Société des archéologues de la Neustrie, était un gros personnage ; on venait le consulter sur tout et à propos de tout. Ses conseils étaient inoffensifs, et ses opinions d'une sage modération. Comme son langage était peu varié, on prétendait que c'était un renfermé, un penseur d'intimité, un méditatif. A l'instant où tous les journaux étaient remplis des découvertes d'un astronome fameux qui affirmait que Mars faisait des signaux à la Terre :

—Des folies ! s'était écrié M. Loff au café ; si c'était vrai, on le saurait ! Et puis, avant de faire des signaux, les gens de là-haut nous auraient prévenus !

Comme M. Loff avait parlé sérieusement, on n'avait plus insisté sur le soi-disant savant qui se mêlait d'interroger les astres ; et pour venger le public, à qui l'on racontait des calembredaines, M. Loff accepta le titre de correspondant de l'Observatoire de Pontivy qui lui était offert à la suite de sa virulente et mémorable apostrophe.

***

A l'époque des élections législatives, M. Loff comprit qu'il devait faire son devoir de citoyen ; il alla aux réunions publiques, décidés à écouter les candidats dans un silence respectueux.

Et voilà que sur l'estrade, devant un bureau constitué régulièrement, des candidats s'injuriaient à qui mieux mieux ; ils se jetaient à la face mille choses désagréables, se reprochant des crimes ignorés de tous, avec des gestes de menace et des roulements d'yeux à faire avorter..... les constitutions les plus robustes.

C'était un spectacle dégradant. Pour le suffrage universel, et M. Loff, plein de bon sens, ne put rester tranquillement à sa place. Une interjection violemment poussée par lui, attira l'attention de son côté ; on l'obligea de monter à la tribune.

"Citoyens, fit-il avec bonhomie, c'est inutile de se livrer à un pareil tripotage : vous avez entendu les orateurs, les candidats. Ils vous ont parlé de révélations. Eh bien ! qu'est-ce que c'est que ça, des révélations ? Vous êtes des citoyens libres ! Si c'était vrai, tout ça, on le saurait !"

M. Loff fut acclamé ; son optimisme avait produit sur la masse en furie un tel effet qu'au jour du scrutin son nom seul sortit de l'urne.

M. Loff, président du jury, décoré, notable commerçant, membre de la société des archéologues de la Neustrie, correspondant de l'Observatoire de Pontivy, était nommé député.

***

Député, quand on a tant de titres à recevoir l'hommage de ses concitoyens, voilà de quoi vous troubler la cervelle d'un homme !

Car tous ces honneurs, il n'y a pas à barguigner, tous ces honneurs étaient venus à M. Loff sans que M. Loff eût fait un seul pas pour les obtenir. C'était donc son seul mérite qui l'avait élevé à la haute situation où il se trouvait, et M. Loff commençait à se contempler avec une certaine complaisance. Son mérite, ne l'avait-il pas sans effort, puisqu'il ne l'avait jamais cultivé ? Certes, il savait faire de bonnes d'excellentes trompettes ! Mais encore tous ces concurrents n'étaient pas comme lui décorés, membres de la société des archéologues de la Neustrie, correspondants de l'Observatoire de Pontivy, présidents du jury et députés.

Alors M. Loff, sous le poids de tous ces lauriers, sentit l'ambition le mordre au cœur ; il y avait un titre qu'il ne portait pas encore : académicien !

Etre académicien ! ce fut désormais son rêve : "Aide-toi, le ciel t'aidera," dit un proverbe ! M. Loff résolut de s'aider, pour une fois.

Il s'en fut tout droit au quai de Conti, fit passer sa carte au plus aimable des secrétaires d'Académie, et quand il eut été introduit, demanda s'il n'y aura pas une petite place pour lui dans l'une des sections.

—Aucune, monsieur le député.

—Cela m'étonne, fit M. Loff avec une moue ennuyée.

—On meurt peu à l'Institut dans ce moment.

—Cependant, je croyais... On m'avait dit que X...

—Si cela était vrai, on le saurait, répliqua le secrétaire simplement.

M. Loff avait pâli ; il avait entendu sa phrase, et celui qui l'avait prononcée n'était pas lui ; celui qui l'avait prononcée n'était que le secrétaire de l'Institut.

M. Loff comprit que sa bonne étoile l'abandonnait ou du moins se partageait, et avec qui, grand Dieu ! avec un homme qui ne faisait pas de trompettes, et n'était ni président du jury, ni membre de la société des archéologues de la Neustrie, ni correspondant de l'Observatoire de Pontivy, ni député !

M. Loff s'en revint chez lui, tout confus.

"Pour une fois que je me présente à l'Institut..." pensa-t-il sentencieusement.

Et depuis, il ne prononça plus la fameuse phrase, car il y avait acquis la certitude qu'il y avait au moins une chose vraie qu'il ne voulait pas qu'on sût.

L. ROGER-MILÈS.

DE L'INSTRUCTION DES JEUNES FILLES

L'éducation des jeunes filles étant, de l'avis de tous, un si intéressant problème, on permettra de revenir encore une fois à la charge et d'essayer de le résoudre de la manière la plus claire possible Je parlerai d'abord de certains excès de savoir, "de certaines affections scientifiques et artistiques," quand la plupart de nos jeunes filles ont de la peine à écrire avec une orthographe convenable ; car c'est peu amusant, l'orthographe, mais elle est la base essentielle, le principe élémentaire de toute bonne instruction. Que faire ? et cependant il est pénible de constater qu'on n'appuie pas assez là-dessus dans nos académies.

Quand on voit de grandes filles, après des années de couvent, ne pouvoir écrire une simple lettre sans émailler leurs pages de fautes qu'on ne devrait pardonner qu'à des cuisinières, c'est triste. Pourtant, la plupart de ces jeunes filles ne sont pas dépourvues d'intelligence, ce qui prouve que la cause de leur ignorance est ailleurs. Moins de sujets de composition sur la lune et les étoiles et plus de dictées qu'on ne donne d'ordinaire qu'aux basses classes, les croyant indignes des demoiselles de la littérature. Puis, on sort avec des médailles d'or et d'argent que ne dédaignerait pas un numismate, pour le nombre du moins. Il n'y a pas de plénipotentiaire russe qui puisse se couvrir la poitrine d'autant de crachats qu'une pensionnaire de rubans et de décorations, si elle le voulait. A la fin, les pauvrettes n'y voyant pas grand honneur, tant sous le rapport du nombre qu'à cause de la facilité avec laquelle elle les obtiennent, en arrivent à les tenir cachées dans les tiroirs de leurs commodes. A côté de leur diplômede graduées, je l'espère. Un grand honneur et un beau titre que celui-là, qui menace d'avoir la même popularité que les rubans de la Légion d'honneur au temps de Monsieur Wilson.

Pour quelques-unes qui l'ont mérité, combien d'autres qui le doivent à la fortune ou à la position sociale de leurs parents ! Si les maisons d'éducation pouvaient comprendre quel mauvais service elles se rendent à elles-mêmes en décernant ainsi des honneurs immérités, elles en seraient moins prodigues. Quand on constate un terrible défaut d'instruction dans une de ces graduées dont les connaissances historiques ou grammaticales se réduisent à *nihil*, cela donne une pauvre idée de l'institution qui a couronné tant d'ignorance.

Aussi, le titre n'en impose plus. Quelques parents, qui n'estiment guères que ce qu'ils ont chèrement payé, en sont fiers ; les autres gardent un silence prudent.

Dans un de nos couvents de cette ville les plus en renom, la directrice générale arrive en classe, un jour de fin d'année, et s'adresse aux quatorze aspirantes au diplôme d'honneur, de la manière suivante :

"Mesdemoiselles, j'entends souvent remarquer au parloir que plusieurs de nos anciennes graduées ne peuvent pas écrire un français irréprochable. Dorénavant, nous n'accorderons de diplôme qu'aux éléves qui sauront écrire correctement. Vous allez écrire sous ma dictée une ou deux pages d'exercices, que nous corrigerons à notre chambre, et il n'y aura que celles dont

l'orthographe sera sans reproche qui pourront espérer le diplôme.."

N'était-ce pas bien dit ? Les fillettes écrivirent donc, le cœur serré, l'esprit inquiet ; plusieurs avaient compté sans cette recrudescence de sévérité qui pouvait déranger de glorieux rêves. Enfin, la dictée est achevée, relue, chacune ajoutant ou retranchant des *s* au meilleur de sa connaissance ; puis, elle est remise entre les mains des arbitres.

Un, deux, trois, quatre cahiers sont revenus sans correction... les dix autres attendent encore ; mais toutes les élèves obtinrent leur diplôme. Que voulez-vous ? quelques-unes avaient une parenté si influente ; quelques-autres, des revenus si considérables et toutes faisaient si bien la révérence !

Voilà un fait d'histoire contemporaine ; les personnages de cette anecdote vivent encore et inondent probablement, à cette heure, leurs amoureux d'élucubrations où l'orthographe ne joue pas le plus beau rôle. Car beaucoup ont cette manie d'écrire, quand il serait plus sage de leur part de ne jamais tracer autre chose que leur nom.

Comment l'amour peut-il résister à une phrase comme celle-ci, par exemple : "Nous sommes tous mala*dent* de la grippe "... ou à cette autre, écrite pour remercier de "*cette belle* éventail " ? C'est démoralisant. Il faut s'asseoir pour lire de pareilles énormités ; debout, ça foudroie. Ce ne sont pas là des contes pour amuser ; j'ai sous les yeux quelques-uns de ces autographes où le participe fait une guerre acharnée à son bienfaiteur le régime direct. En revanche, les points d'exclamation se dressent aussi serrés, aussi nombreux que les navires qui remplissent le port de Montréal à la belle saison.

Quelques vierges folles ont le bon esprit de faire corriger leurs épitres par une amie complaisante, maie vous voyez d'ici la binette de ce pauvre mari, disant à sa femme, au moment du départ :—" Envoie-moi donc de ces jolies lettres comme tu m'en écrivais avant notre mariage," et à qui il fut répondu : " C'est ma cousine qui les écrivait pour moi."

J'ai dit. Si j'ai froissé quelque susceptibilité, j'en suis fâché, il en est des vérités, comme des devoirs : elles s'imposent.

FRANÇOISE.



Mercredi, 20 Mai 1891.

NOTES D'OTTAWA

Nous sommes rendus à la troisième semaine de la session et aucun travail important n'a encore été fait. Le gouvernement a bien, il est vrai, annoncé plusieurs projets de loi plus ou moins importants ; mais aucune de ces lois n'a été discutée. Les estimations budgétaires sont promises pour la semaine prochaine, ce sera le véritable commencement de la session.

⁂

Sir John A. Macdonald et l'hon. Wilfrid Laurier sont tous deux malades et n'ont pas été présents aux communes depuis le commencement de la semaine.

⁂

Le sénat étant ajourné au 26 courant, nos vieux législateurs sont presque tous absents.

⁂

L'hon. M. Girard a été élu président de la commission des ordres permanents au sénat.

⁂

Aux communes, M. LaRivière fait partie de quatre commissions : les débats, les lois expirantes, les bills privés et les canaux, chemins de fer et lignes télégraphiques.

⁂

Dalton McCarthy a de nouveau introduit ses amendements à la constitution des Territoires du Nord-Ouest. En faisant cette motion, M. McCarthy dit que ce bill diffère quelque peu de celui que la chambre a refusé d'accepter l'année dernière, mais que le but en est le même : abolition de la langue française comme langue officielle dans les Territoires du Nord-Ouest. Il ajoute qu'il n'y a aucun traité garantissant aux français du Nord-Ouest l'usage de la langue française comme langue officielle et que l'intérêt du pays exige, si l'on veut fonder une nationalité forte en Canada, qu'il y ait uniformité de langage.

Le bill diffère de celui de la dernière session en ce que le préambule froissait les susceptibilités de plusieurs, dit M. McCarthy, a été enlevé ; il en diffère encore en ce qu'il va un pas plus loin. Le bill d'aujourd'hui modifie l'acte des Territoires du Nord-Ouest de façon à laisser à la législature locale la pleine liberté de légiférer au sujet des écoles. M. McCarthy dit que les restrictions imposées aux législatures d'Ontario et de Québec par la constitution de 1867, ne peuvent s'appliquer aux Territoires du Nord-Ouest.

M. LaRivière se lève pour donner quelques explications, mais l'orateur, n'ayant pas les yeux tournés de son côté, déclare la première lecture votée.

M LaRivière voulait simplement dire que la pratique parlementaire étant de laisser subir à un bill sa première lecture, il n'avait pas l'intention de s'y objecter, mais qu'il réservait ses objections pour la deuxième lecture.

Cette question ne reviendra pas devant la chambre avant une quinzaine de jours, et le bill de McCarthy aura le même sort que celui qu'il a présenté l'an dernier.

⁂

A la séance de mardi dernier, M. Tarte, député de Montmorency, a porté une série de graves accusations contre l'hon. Thomas McGreevy, député de Québec. Ce dernier, d'après les documents cités, aurait été associé à des entrepreneurs de travaux publics qu'il protégeait de son influence et de sa position, en retirant des bénéfices considérables. Toute cette affaire a été immédiatement renvoyée à un comité de la chambre pour examen.

Les faits mentionnés par M. Tarte, ne sont pas neufs, puisque tout ceci a déjà été publié dans son journal, *Le Canadien*, de Québec ; ceci, néanmoins, n'en affecte pas la gravité, et si tout ce que comportent ces accusations, ou même seulement une partie, est prouvé, M. McGreevey devra laisser la chambre et certains officiers publics seront également gravement compromis.

⁂

Jeudi, l'hon. M. LaRivière a demandé au gouvernement, si c'était son intention d'ouvrir à la colonisation les terrains réservés aux Mennonites et non encore pris. En réponse, l'hon. M. Dewdney a dit que le gouvernement était lié par un engagement qu'il ne peut pas briser. Le terrain qui n'est pas encore pris par les Mennonites est réservé pour les jeunes gens de cette colonie qui n'ont pas encore obtenu de concession.

⁂

MM. Hugh Sutherland, président de la Cie du chemin de fer de la Baie d'Hudson, et M. Stewart Tupper, avocat de la compagnie, ont réussi à régler les difficultés qui existaient entre cette compagnie et celles de Holt, Mann & Co et de West Cumberland Steel Co, d'Angleterre. Ils en ont informé l'honorable ministre des chemins de fer qui leur a déclaré que la Cie de la Baie d'Hudson pouvait désormais compter que le gouvernement ferait adopter la législation nécessaire, dès la présente session, pour donner effet à l'ordre en conseil lui accordant une subvention annuelle de $80 000 pendant vingt ans.

M. Sutherland doit partir immédiatement pour l'Angleterre.

⁂

On se rappelle le tapage soulevé pendant le dernier parlement par M McMullen, au sujet du général Laurie qui s'était fait payer ses frais de voyage depuis Londres jusqu'à Ottawa. M. McMullen ne veut plus que le cas se présente et il donne avis d'un projet de loi pour qu'un député ou un sénateur ne puisse pas se faire payer ses frais de voyage en dehors du Canada. Comme Sir John a promis une législation dans ce sens à la dernière session, M. McMullen a une chance de voir son bill arriver à bon port.

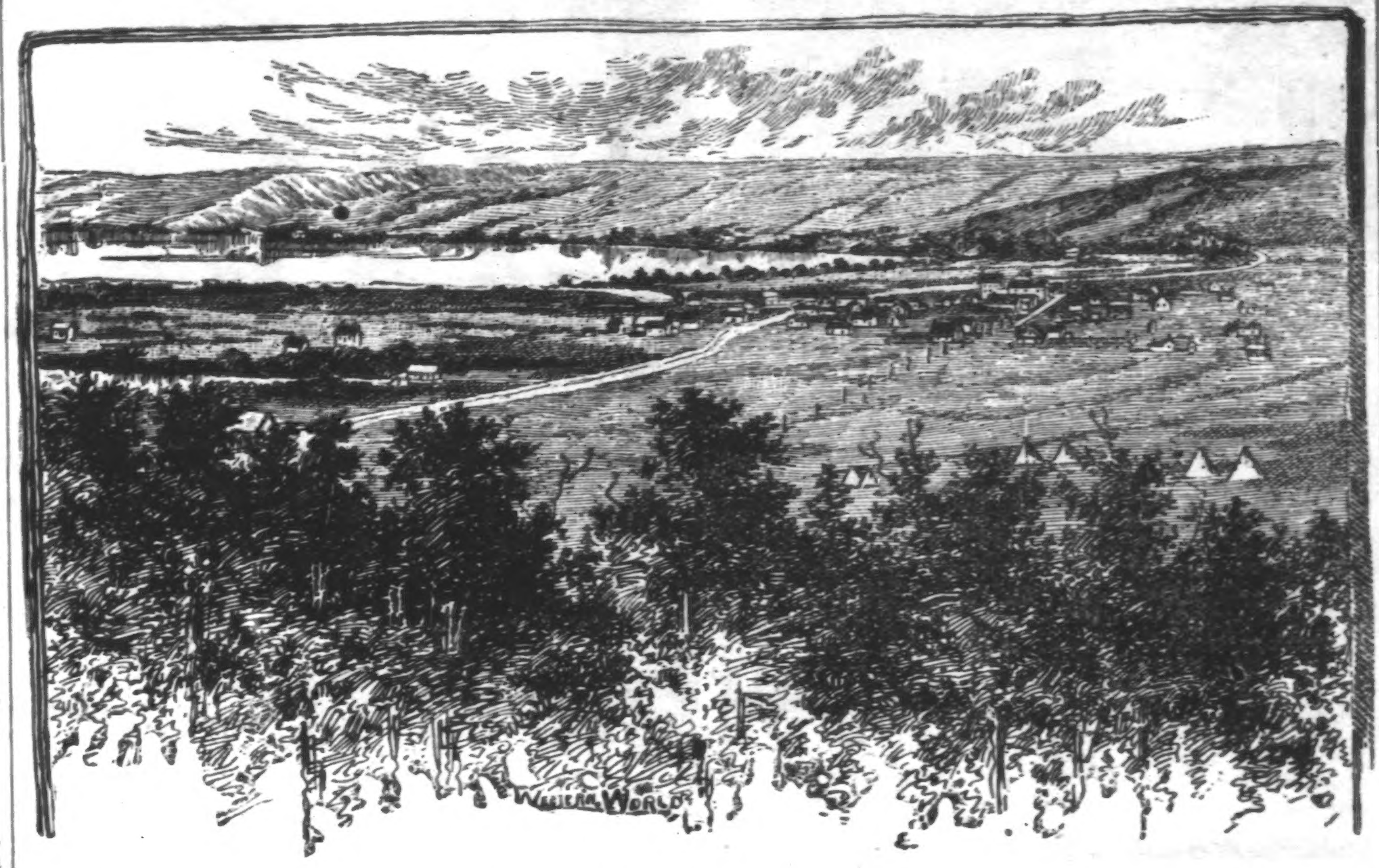
⁂

La votation dans Algoma s'est faite lundi. M. Macdonnell, conservateur, l'a emporté sur son adversaire, M. Burk, libéral. A l'heure qu'il est, sa majorité est de 314, et il ne manque que le retour de quatre bureaux de votation.

LAURIER-WATSON

On n'a pas oublié l'incident de MacGregor durant la dernière lutte électorale, dans le district de Marquette. A cette occasion M. Watson a déclaré avoir la parole de M. Laurier et des chefs libéraux de la province de Québec, qu'advenant la victoire de leur parti, les lois Martin ne seraient pas désavouées. M. Watson a été élu à une faible majorité, il est vrai, mais sans son hostilité aux catholiques, et l'appui des députés provinciaux favorables au gouvernement Greenway-Martin, il serait resté chez lui

Quelques jours plus tard, vint l'élection locale du Portage-la-Prairie, où M. Watson porta toute son influence en faveur de son ami de



FORT QU'APPELLE, DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

cœur, Joseph Martin. Il approuva et endossa tout son bagage politique, les persécutions dont nous avons été les victimes. Il se fit le défenseur absolu du gouvernement local. Martin fut élu grâce à l'appui de Watson.

Plus tard encore, les libéraux de Carberry donnèrent un banquet à Watson. Un grand nombre d'invitations furent adressées et plusieurs furent acceptées. M. Greenway était présent et fit un grand discours en faveur de MM. Watson et Greenway. Il parla de l'abolition de la langue française et des écoles séparées Watson parla dans le même sens.

M. Laurier qui avait été invité envoya la lettre suivante au président pour s'excuser de n'être pas présent :

(Traduction.)

W. I. Smale, Ecr.,
Carberry, Man.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 13 courant, me transmettant l'invitation de l'association de réforme de Carberry, d'assister à un banquet à son digne député, Robert Watson.

Je regrette beaucoup d'être dans l'impossibilité d'accepter votre invitation à cause de circonstances incontrôlables. **Rien ne m'aurait fait plus de plaisir que de contribuer ma part pour honorer celui qui n'a jamais failli dans la défense des principes libéraux, qui n'a jamais failli à son devoir, quelque pénible que fût sa tâche, et que ses électeurs peuvent regarder avec orgueil en lui augmentant leur confiance.**

En vous remerciant bien chaleureusement et bien sincèrement de la courtoisie de votre invitation

Croyez-moi, Monsieur,
Votre très dévoué,
WILFRED LAURIER.

Ainsi, RIEN N'AURAIT FAIT PLUS DE PLAISIR à M. Laurier, QUE DE CONTRIBUER SA PART POUR HONORER CELUI QUI N'A JAMAIS FAILLI DANS LA DÉFENSE DES PRINCIPES LIBÉRAUX QUI N'A JAMAIS FAILLI A SON DEVOIR, QUELQUE PÉNIBLE QUE FÛT SA TACHE, ET QUE SES ÉLECTEURS PEUVENT REGARDER AVEC ORGUEIL EN LUI AUGMENTANT LEUR CONFIANCE.

A quand le discours de M. Laurier sur la question de la langue française et sur celle des écoles séparées à Manitoba ?

VENTE DE CHEMINS DE FER

Une rumeur étrange circule depuis quelques jours : la compagnie du chemin de fer *Northern Pacific* se retirerait de Manitoba après avoir passé toutes les lignes qu'elle contrôle dans la province à la compagnie du *Canadien Pacifique*.

Il est bien vrai que le président du *Northern*, M. McNaught, dans une dépêche adressée à un banquier de Winnipeg, assure qu'il n'a jamais été question de vente. Il ne pouvait dire autrement, car la charte qui constitue la compagnie du *Northern Pacific & Manitoba* ne confère pas ce droit, mais il est évident que le *Canadien Pacifique* peut venir en possession des voies ferrées en question par bail ou autrement, sans qu'il y ait vente. C'est pourquoi, hier, le Bureau de Commerce de Winnipeg a tenu une assemblée spéciale et a passé à l'unanimité une résolution qui a été télégraphiée au président du *Northern*. Le Bureau de Commerce désire connaître quelles sont les vraies intentions des autorités du *Northern*, la communication de M. McNaught à M. Macarthur n'étant pas assez définie.

Si ce marché se conclut, comme la chose paraît probable, aurons-nous été assez dupés par l'administration Greenway qui, alors que l'ex-ministre Joseph Martin, faisait aux bâtisses du parlement le beau et le mauvais temps, a versé des cent mille piastres dans les coffres de la compagnie américaine ? Joseph Martin prévoyait-il le mauvais tour que ses amis veulent jouer à la province, quand subitement, sans mot dire, il a remis son portefeuille entre les mains de son chef ? Les renards ont du flair, et lui l'est assez pour prévoir l'orage que nos gouvernants auront à essuyer si la transaction projetée se fait.

NOUVEAU PROCUREUR-GENERAL

La succession du trop fameux Joseph Martin, comme procureur-général, tombe entre les mains du député de Brandon-Nord, M. Clifford Sifton, lequel a été assermenté jeudi soir. Ayant toujours suivi son prédécesseur et ses nouveaux collègues à la piste, il nous est bien permis de croire qu'en bon et fidèle membre du cabinet Greenway, il travaillera de toutes ses forces et avec la fougue et l'ardeur dont peuvent disposer la jeunesse à parfaire l'œuvre néfaste, l'œuvre de persécution envers tout ce qui est catholique et français.

M. Sifton devra subir une élection sous peu ; cependant, c'est assez probable qu'il attendra que le nouvel acte électoral, arbitraire on ne peut assez le dire, devienne en force. Il aura plus de chance à courir.

LE REGLEMENT No. 95

La votation sur ce règlement pour donner un bonus de $35,000 à la *Norwood Bridge Co'y* a eu lieu jeudi dernier. Une activité inaccoutumée a régné pendant toute la journée, surtout du côté des promoteurs de l'entreprise. Les trois cinquièmes des électeurs résidents ne s'étant pas déclarés pour le projet, le règlement a été battu. Nous est avis que c'est ce qui pouvait arriver de mieux. Ce résultat pourtant en a mécontenté quelques-uns au plus haut point, tellement qu'ils n'ont pas cru mieux faire que d'insulter ceux qui n'avaient point été de leur opinion. C'est vraiment triste !

Voici comment s'est réparti le vote :

Quartier	Résidents Pour	Résidents Contre	N.-Résidents Pour	N.-Résidents Contre	Total Pour	Total Contre
1	6	1	3	1	9	2
2	8	8	3	1	11	9
3	6	7	4	0	10	7
4	9	4	11	0	20	4
	29	20	21	2	50	22

RECTIFICATION

Nous sommes des plus heureux d'ouvrir nos colonnes à la lettre suivante qui est la correction d'une faute qui s'est glissée dans notre dernière feuille :—

Saint-Charles, 10 mai 1891.

Monsieur le Directeur du *Manitoba*,

Permettez-moi de vous dire que dans votre dernier numéro, vous avez fait une erreur historique. Vous avez dit que le Rév. Père Fox, curé de Sainte-Marie de Winnipeg, était le doyen d'âge du clergé de l'archidiocèse de Saint-Boniface. Le Rév. Père Fox est né en 1820.

C'est le Rév. Père Dandurand, notre curé de Saint-Charles, qui est le doyen d'âge et de sacerdoce de tout l'archidiocèse. Il est né en 1819, et il est prêtre depuis 1841.

UN CORRESPONDANT.

Nous sommes bien aise, en rectifiant, de pouvoir ajouter que le 12 septembre prochain sera le 50me anniversaire de l'ordination à la prêtrise du Rév. Père Dandurand. Comme ce sera la première fois qu'un prêtre célèbre dans Manitoba son jubilé sacerdotal, nous espérons que cet événement sera l'occasion de fêtes solennelles et mémorables.

ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE

A l'assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba, tenue dimanche à l'Hôtel de Ville, l'on a procédé à l'élection des officiers pour l'année courante :

Président, M. le Dr J. H. O. Lambert.

1er vice-président, M. M. A. Kéroack.

2me vice-président, M. J. Turenne

Secrétaire - archiviste, M. J. F. Prud'homme.

Assist.-sec.-archiviste, M. Médéric Cyr.

Secrétaire correspondant, M. O Manseau.

Trésorier, M. Télesphore Pelletier.

Assist.-trésorier, M. A. Gauvin.

Bibliothécaire, M. J. B. Leclerc.

Médecin, M. le Dr J. Alex. d'Eschambault.

Commissaires-ordonnateurs, MM. Edouard Guilbault, Charles Cusson, J. Leclerc et D. Senez.

Porte-étendard, MM. Jos Buron et Elie Chamberland.

Comité de régie, les anciens présidents : l'hon. sénateur Girard, l'hon. juge Dubuc, l'hon. Joseph Royal, l'hon. A. A. C. LaRivière, l'hon. juge Prud'homme, l'hon. J. E. P. Prendergast, MM. T. A. Bernier, L. J. A. Lévêque, Félix Chénier, Roger Marion, H. F. Despars, J. Lecomte, H. Béliveau et MM. Jos. Senez, J. Alf. Bleau, Frs. Gingras, V. Mager, J. P. Prud'homme et Ed. Trudel.

La question de savoir comment célébrer notre fête nationale cette année doit être discutée dimanche à une assemblée qui sera tenue dans la salle du conseil à 1.30 hrs p m. Tous sont priés d'être présents.

Correspondance

FAUSSE RUMEUR

Saint-Boniface, le 19 mai 1891.

A M. le Directeur du *Manitoba*,

Monsieur,

J'ai appris avec surprise que Dame rumeur me faisait partir prochainement de Saint-Boniface.

Je dois à mes pratiques de déclarer que cette nouvelle est complètement fausse. Je n'ai jamais, depuis mon arrivée ici, éprouvé le désir d'aller pratiquer ailleurs. Il faudrait que je sois bien difficile à contenter pour ne pas être satisfait de l'encouragement que l'on m'a donné depuis quatorze mois que je suis établi à Saint-Boniface.

Tout en vous remerciant pour la publication de cette lettre, M. le Directeur, je demeure

Votre bien dévoué
serviteur et ami,

DR J. AL. D'ESCHAMBAULT, M. D.

Nouvelles Religieuses

M. l'abbé Joseph Lavigne sera ordonné sous-diacre dimanche à la messe de 7 30 heures, à la cathédrale. S. G. Mgr Taché présidera la cérémonie.

Mercredi, le 27 courant, il sera chanté à Saint-Joseph, Man., une messe de requiem pour le repos de l'âme du Rév. Père Lory, S. J.

Par suite de son âge avancé et de l'état de sa santé, le cardinal Taschereau a demandé au Pape de lui donner un coadjuteur afin de l'aider dans l'administration de l'archidiocèse de Québec, et à une réunion des évêques de la Province ecclésiastique de Québec, qui a eu lieu mercredi, trois noms ont été désignés et envoyés à Rome pour être soumis au Saint-Siège.

Les funérailles de Mgr Doucet, vicaire-général de Chicoutimi, ont eu lieu vendredi à Chicoutimi.

Le prélat était né à Maskinongé le 28 février 1820. Ordonné prêtre le 23 septembre 1842, il partit immédiatement pour les missions de la Baie des Chaleurs, dont il a été chargé pendant sept ans avec un seul confrère.

En 1848, il devint curé de Saint-André, et en 1862, de Saint-Etienne de la Malbaie, qui lui doit le renouvellement presque complet de l'église et du presbytère et l'érection d'un magnifique couvent.

A Québec, mercredi dernier, on a célébré par une messe d'actions de grâces, à la Basilique, l'introduction à la cour de Rome, de la cause de la canonisation de Mgr de Laval, premier évêque de Québec. La messe a été des plus solennelles et a été célébrée pontificalement. On voyait sur le maître-autel, entre les chandeliers, des reliquaires de bois en forme de pyramides triangulaires. Lors du siège de Québec, ces reliquaires furent transportés au monastère des Ursulines, puis rapportés à la cathédrale en 1785. Ces reliquaires contiennent des reliques de Saints Martyrs, reliques qui furent apportés par le vénérable François de Laval, comme le prouvent les authentiques,

L'officiant était Mgr Fabre, archevêque de Montréal. Les officiants ont à cette occasion revêtu l'ornement "du Roy." Cet ornement—qui consiste en une chasuble garnie, quatre dalmatiques et six chapes, fut donné au chapitre de Québec par Louis XIV. Le calice dont s'est servi Mgr pour le Saint Sacrifice est en argent massif richement ciselé et remonte au temps du premier évêque de Québec.

Au chœur, on remarquait : Tous les évêques de la Province ecclésiastique de Québec. Mgr Doyle, évêque d'Australie, Mgr Guay, protonotaire apostolique, Mgr Têtu, Mgr Tanguay, Mgr Gagnon, M. le chanoine Proulx, vice-recteur de l'Université Laval, et un nombreux clergé.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé L. A. Pâquet.

Nous empruntons à *L'Etendard* les extraits suivants d'un compte rendu d'une séance de l'Union Catholique de Montréal :

Au début de la séance, M A. de Bonpart a prononcé en termes émus un bel éloge du Rév. Père Lory, ancien directeur de l'Union Catholique, et a proposé de réciter le *de profondis* pour le repos de l'âme de cet excellent religieux, ce qui fut adopté.

M. Leclaire, secondé par l'hon. M. LaRivière, propose ensuite des résolutions de condoléances dont le texte sera sans doute communiqué à la presse.

En secondant ces résolutions, l'hon. M. LaRivière dit qu'il tient à honneur d'être et de rester membre de l'Union Catholique et qu'il ne manque jamais d'assister aux séances de cette société chaque fois qu'il en a l'occasion.

Parlant ensuite du Rév. Père Lory, qu'il a intimement connu au Nord-Ouest, il rend un noble tribut d'éloges à son zèle ardent qui a produit des fruits magnifiques au Nord-Ouest, à son grand tact qui lui avait assuré une grande influence dans la population mixte du Manitoba et dans l'administration de l'Université dont il était l'un des directeurs, à sa science et à sa modestie qui le rendaient d'un commerce instructif autant qu'agréable.

Choses et Autres

Le gouvernement belge a menacé le général Boulanger d'expulsion s'il continue à se mêler de politique.

Le hareng est exceptionnellement abondant, cette année, dans le golfe Saint-Laurent.

Le Dr Hurlbert, qui a pris une part active à l'agitation contre les Jésuites, vient de mourir à Ottawa, à l'âge de 76 ans.

Nous venons de lire la biographie du juge Routhier écrite par M. Decelles, l'ancien rédacteur de *La Minerve*. Cette biographie fait honneur à la plume exercée de l'auteur et rend hommage à l'un des hommes les plus brillants que le Canada ait produits. Elle forme, avec celle du Principal Grant, de Kingston, le troisième numéro des "Hommes du jour." Nous ne saurions trop féliciter le Directeur de cette publication du succès qui couronne son entreprise au point de vue littéraire et artistique.

Vendredi, la maison de M. Hudson, à Ironsides, à cinq milles d'Ottawa, a été détruite par les flammes. M Hudson, sa femme et sa fille, âgée de 17 ans, se sont sauvés, mais James Hudson, jeune homme de 22 ans, et une fillette de six ans, ont été brûlés à mort L'origine du feu est un mystère.

M. J. C Hémond, marchand de chaussures, à Montréral, a déposé son bilan à la demande de M. Charles Desmarteau. Passif, environ $100,000.

Le corps de feu M. P. Purcell, député du comté de Glengary et entrepreneur millionnaire, a été volé. Le corps avait été enterré le 5 courant, et l'on fit bonne garde autour de la tombe jusqu'à mercredi soir, alors qu'on crut que tout danger d'enlèvement avait disparu.

Mercredi soir, le gardien avait chassé deux hommes qui rôdaient autour de la tombe. L'opinion générale est que les auteurs du crime comptent sur une bonne rançon, car la fortune du défunt dépasse un million.

PERSONNEL

M. Domina Foucrault, de Laprairie, Qué., est arrivé à Winnipeg ces jours derniers. Il est en ce moment en recherche de terrains qu'il désire acheter pour s'occuper de l'élevage des animaux en grand. Si M. Foucrault est satisfait du pays, il retournera chercher sa famille et sera aussi accompagné à son retour de quatre ou cinq familles à l'aise.

M. A. F. Martin, M.P.P., est parti pour la province de Québec dimanche soir. Il sera absent une couple de mois.

M. Gustave Dubuc, fils de l'hon. Juge Dubuc, est au nombre des élèves du Collège qui sont à subir leurs examens universitaires. Son nom avait été omis dans la liste que nous en donnions la semaine dernière.

M. Euclide Denis, beau-frère de M. B. Racicot, de Saint-Pierre-Jolys, est arrivé à Winnipeg et est entré au service de M. Wm Bell, le marchand bien connu de Winnipeg.

Madame L. G. LaBarre, de Saint-Pierre, est partie hier soir pour la province de Québec.

Monsieur et Madame Mignault ont laissé notre ville lundi pour retourner à Montréal. On nous dit que les distingués visiteurs ont été enchantés de notre pays et qu'ils emportent les meilleurs souvenirs de leur court séjour au milieu de nous.

Nous sommes heureux de savoir que Melle Taché passera encore quelque temps à Saint-Boniface.

M. le Dr J. H. O. Lambert vient d'être nommé médecin de l'Ecole Indnstrielle de Saint-Boniface.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 16ème séance du neuvième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant une séance spéciale.

Présents :—MM. les conseillers Lecomte, Despars, Deschambault, Bédard, Verge, Lauzon et Buron.

Présentation de divers comptes et lecture de rapports et lettres.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Despars,

Que le rapport de l'officier-rapporteur donnant le résultat du vote sur le règlement No. 95. le tout tel qu'exigé par la section 245 de l'acte municipal, 1890, soit reçu et adopté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Deschambault, que le rôle d'évaluation tel que revisé pour l'année 1891 soit adopté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Deschambault, que MM. les conseillers Lecomte, Lauzon et Despars fassent partie d'un comité pour prendre les informations en loi nécessaires concernant le règlement No. 95, et que les frais de telle consultation soient à la charge de la *Norwood Bridge Co'y*.

Proposé en amendement par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Bédard, qu'il n'y a pas lieu de prendre d'informations légales concernant la passation du règlement No 95, vu que la *Norwood Bridge Co'y* n'a pas remporté lors de la votation sur le dit règlement les trois cinquièmes du vote des électeurs résidents, le tout tel que requis par la clause 271 de l'acte municipal, 1890.

L'amendement étant mis aux voix, votent pour :—les conseillers Bédard, Lauzon et Buron.

Contre :—les conseillers Verge et Despars.

M. le conseiller Deschambault refuse de voter. L'amendement est déclaré emporté par 3 contre 2. La motion principale est perdue sur la même division.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que M. L. Laventure reçoive instruction de faire le fossé demandé par M. Hython moyennant les prix et conditions contenus dans sa lettre au conseil. Ces travaux devant être faits sous la surveillance du surintendant des travaux publics. Agréé.

Le 4ème rapport du comité des travaux publics recommandant le paiement des comptes suivants est ensuite adopté : — P. W. Allaire, $204.99 ; N Despatis. $4.75 et $3 60 ; E. Poulin, $2.70 ; S. Gaudaur, $4.00 ; E. Masse, $2.25 ; C. Charbonneau, $2.10 ; A. Desroches, $1.50 ; C. Marcoux, $140.64 et $2.25 ; L. Laurendeau. compte réduit à $13 ; P. F. Soucy, $50.

Le rapport du chef de police pour le mois d'avril est ensuite adopté.

Ordre est donné au greffier de faire préparer un régistre pour la cour de police.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que le greffier soit autorisé d'écrire à MM Elliott & McCreary les informant que le conseil ne reconnait pas la réclamation de M Chs Genthon.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—En vertu d'amendements à la loi des licences, passés à la dernière session, les hôtels sont fermés maintenant à 11 heures du soir au lieu de 11.30, tous les jours excepté le samedi qu'il ne peut être détaillé de liqueurs après 8.30 heures au lieu de 10, comme auparavant.

—La *Gazette du Canada* annonce que lundi, le 25 mai courant, a été fixé pour la célébration de la fête de S. M. la Reine.

—Le char postal dans le dernier accident arrivé à l'express venant de Montréal a été détruit par le feu ainsi que toutes les lettres chargées et non chargées.

—La maison Anderson & Lemieux est aujourd'hui la mieux connue du public canadien-français Rien d'étonnant à cela, car de vieux vétérans détailleurs comme sont les propriétaires savent si bien servir avec politesse et la plus cordiale courtoisie le pauvre comme le riche.

—Au Collège de Saint-Boniface : Lundi prochain, 25 courant, à deux de l'après-midi, aura lieu une grande partie de *base ball* entre nos jeunes amis de l'Ecole Sainte-Marie de Winnipeg et le second club du Collège.

Les amateurs sont priés d'y assister.

—M. Adolphe Turner, marchand de grains, farines, etc, désire faire savoir qu'il a repris son commerce de détail tout en continuant à s'occuper du gros. Il invite ses anciennes pratiques de la ville et des campagnes environnantes à venir lui faire une visite. Ses prix sont toujours des plus modérés et satisfaction assurée à tous. 3i

—Le Canadien Pacifique a décidé de donner l'avantage de trois excursions à prix réduits de Québec, Ontario et les Provinces Maritimes à Manitoba et le Nord-Ouest. Ces excursions partiront de Montréal et Toronto les 2, 9 et 23 de juin prochain. Le prix de passage sera de $28 jusqu'à Deloraine, Methen, Hartney, Binscarth Moosomin et tous les autres endroits à l'est ; il sera de $30 jusqu'à Régina, Moose-jaw et Yorkton, et de $35 jusqu'à Prince-Albert et Calgary. Il sera chargé $5.00 extra aux excursionnistes venant des Provinces Maritimes.

Chronique de la Province.

Oak Lake,

16 mai—Ayant perdu la vue après une maladie de quelques jours, M. Hubert Gatin vient de nous revenir après un séjour de 3 mois à l'Hôpital de Saint-Boniface, il a fallu lui enlever un œil, mais heureusement il a pu recouvrer la vue parfaitement de l'œil droit.

—Un pénible accident vient d'avoir lieu sur la ferme de M. Edward Colleaux, établi ici depuis 3 ans. Il était à prendre son dîner le 8 courant, lorsqu'on aperçut l'étable tout en flamme ; il se trouvait là deux chevaux et harnais, une paire de bœufs et un wagon double ; le tout fut consumé. M. Colleaux subit une perte de $600.00, sans assurance, fruits d'un travail énergique pendant 3 ans ; c'est un rude travailleur et il a droit aux sympathies de ses concitoyens qui se sont mis à l'œuvre de suite pour faire une collection et lui acheter des chevaux afin qu'il continue ses travaux.

—Une caravane de Canadiens venant du Dakota-Nord sont arrivés ici avec leurs ménages et leurs animaux ; ils rapportent que dans les environs de Bottineau les colons sont dans un état de dénuement complet, et que tous se préparent à laisser le pays à cause de la famine qui y règne depuis 3 ans. On dit aussi que les autorités américaines font tout les efforts pour empêcher les colons d'émigrer au Manitoba. Un nombre de pamphlets écrits par le Rév. Père Lacombe ayant été envoyés à un maître de poste du Dakota, ont été détruits afin d'empêcher les colons de se mettre au courant des avantages qu'offre notre province et les Territoires du Nord-Ouest.

—MM. J. E. D'Aoust, C. David, H. Lapierre, J. E. Béliveau et H. Olivier doivent aller au Lac Dauphin avec l'intention de prendre une certaine quantité de terrain propre à l'élevage du bétail.

—MM. D'Aoust & McMullan sont à faire construire un joli magasin en face des élévateurs.

—On se propose de fêter avec grande pompe la fête de Saint-Jean-Baptiste, cette année. La rumeur est que la fête consistera en un grand pique-nique au Lac-des-Chênes et que plusieurs orateurs distingués seront invités à adresser la parole.

—M. Angus Leitch, de la maison Leitch Bros, est partie pour Ormstown, Qué, en visite chez des amis et parents.

Nous osons croire que M. Leitch a de bonnes dispositions pour le beau sexe et nous reviendra accompagné d'un de ses membres.

Saint-Laurent,

18 mai.—Plusieurs colons français nous sont venus dans ces derniers temps.

—Le Rév. Père Magnan nous est revenu de ses lointaines missions. Malgré les fatigues inhérentes à de pareilles courses, le bon Père est en parfaite santé.

—M. Joseph Hamelin, ci-devant de Saint-Norbert, est à se construire un magasin et une résidence.

—L'on est à agrandir le presbytère de la mission. Cette nouvelle construction devra servir de chapelle.

—MM. Rivard doivent sous peu transporter leurs assortiments de marchandises dans le magasin actuellement occupé par M. Hepworth.

—On annonce pour certain le mariage d'une des plus charmantes jeunes filles de la paroisse. J'aurai peut-être occasion de vous en dire plus long dans quelques jours.

Saint-Pierre-Jolys,

18 mai.—La nouvelle fromagerie établie par M. H. Frechette a commencé ses opérations la semaine dernière.

—Les importantes améliorations qui sont à se faire à la beurrerie de MM. de la Borderie & Cie doivent se terminer cette semaine. La fabrication du beurre commencera aussitôt après.

—M. Gabriel Henry s'est fait construire une jolie résidence. Une autre résidence a été construite. Tous les travaux en bois étaient sous la direction de M G Cinq-Mars, de Saint-Boniface, et M. E Gauthier, aussi de Saint-Boniface, a eu les travaux en plâtre et en brique.

Saint-Eustache,

18 mai.—M. Wm Scott vient d'ouvrir une beurrerie dans notre paroisse. Il aura le lait d'environ 300 vaches.

—Les MM. Desbien ont ouvert une boutique de forge et de menuiserie.

—Cinq nouveaux colons venant de la province de Québec viennent de s'établir parmi nous. Ce sont MM. H. Préfontaine, Durocher, Robert, Deschênes et N Paulus.

—Il a été planté des arbres ici, non pas le jour de l'*Ascension*, mais la veille, le 6. La proclamation du gouvernement est tombée à plat.

—On nous dit que le cheval coureur (Lawrence) de M. J. Lavoie est très malade. Il ne désespère pas de le sauver cependant.

—En courant son cheval, la semaine dernière, M. Henri Houde a été victime d'un pénible accident. Le cheval ayant fait faux pas, son cavalier a fait une chute et s'est assez grièvement blessé à la figure.

NAISSANCES

David—Au Lac des Chênes, le 2 courant, Madame Camille David, une fille.

Lavoie—En cette ville, le 16 courant, la femme de M. I. J. Lavoie, employé aux magasins de la Baie d'Hudson, un garçon.

Turenne—En cette ville, le 19 courant, la femme de M. Joseph Turenne, employé civil, une fille.

AGRICULTURE

L'ÉLEVAGE DU CANARD

Je trouve ce qui suit dans le *Country Gentleman*, à propos de l'élevage du canard. Le correspondant qui tient la plume est une autorité en cette matière, et je suis certain que ces lignes pourront être très utiles à plusieurs culrivateurs :

" 1o Les canards Pekin ou Alesbury sont ceux dont l'élevage paie le mieux ; ils sont gros, profitent rapidement, pondent beaucoup et leurs œufs éclosent facilement.

2o Mon expérience dans l'élevage du canard est qu'il faut avoir un soin extrême des jeunes durant les deux ou trois premiers jours, car ils ne savent pas manger ni boire à cet âge ; cependant avec un peu de patience, on réussit à leur montrer et alors tout va bien.

3o La croissance d'un canard bien nourri, depuis son éclosion jusqu'à l'âge de huit à dix semaines, est tout simplement merveilleuse, on les voit profiter à vue d'œil. Pour obtenir cette croissance extraordinaire, il faut les soigner abondamment avec des déchets de viande, du son de blé, de l'avoine moulue, du trèfle haché et échaudé, de la moulée de blé-d'inde, ou mieux avec du blé-d'inde cassé.

Pour retirer les plus grands bénéfices des canards, il faut les vendre à l'âge de huit à dix semaines."

Il est vraiment étonnant de voir combien peu de cultivateurs se livrent à l'élevage du canard, cependant rien ne paie autant ; les lignes ci-dessus le prouvent. D'abord, on peut nourrir le canard d'une manière économique, au moyen d'herbe, de trèfle haché, échaudé et mélangé avec de la *moulée* de blé-d'inde, d'avoine ou du son de blé. Ensuite, cet élevage se fait rapidement, puisqu'à dix ou douze semaines les canards sont assez gros et prêts pour le marché.

Cultivateurs, essayez cet élevage dès cette année et vous n'aurez certainement pas lieu de vous en repentir.

PAROLES DE BON SENS

Un vieux cultivateur qui s'est enrichi par l'agriculture me disait l'autre jour en paroles pleines de bon sens et d'a-propos :

" J'ai toujours remarqué que le cultivateur prospère est celui qui soigne et traite bien ses animaux, celui qui préfère rester à sa maison pour avoir l'œil à tout que de courir les parties de plaisir, les courses, les assemblées politiques, etc. Rien ne vaut mieux sur la ferme que l'œil du maître ; des milliers de cultivate[illegible]urs se sont ruinés pour l'avoir oublié et laissé faire leur ouvrage par des engagés durant des absences trop fréquentes et trop longues.

RÉUSSITE DU CULTIVATEUR

Le cultivateur du jour, celui qui s'enrichit, c'est le cultivateur qui lit, qui peut comparer, apprécier les diverses méthodes de culture qu'on lui propose. L'agriculture est une science très vaste, elle embrasse pour ainsi dire presque toutes les autres sciences ; en agriculture il faut de la chimie, de la physique, de la botanique, des mathématiques, etc., etc. " Voilà de grands mots," me dites-vous, " il ne faut pas être si savant pour tenir les manchons de la charrue." C'est vrai, mais dites-moi, cultivateurs, est-ce celui, dans la construction d'une maison, qui travaille le plus fort, est-ce le manœuvre qui gagne le plus, ou bien celui qui conduit les travaux de construction, l'architecte qui a conçu le plan de cette maison ? Le premier travaille machinalement et gagne peu, l'autre y met son intelligence et gagne beaucoup.

Combien de cultivateurs préfèrent toujours rester manœuvres, travailler bien fort sans faire de grands profits, au lieu d'essayer à devenir architectes, c'est-à-dire, de s'instruire, de cultiver avec intelligence et réaliser de beaux bénéfices.

Le cultivateur de progrès, celui qui veut sérieusement réussir, doit travailler autant, si non plus, de la tête que des bras ; il doit savoir parfaitement ce qu'il faut entendre par égouttement d'une terre ; il doit connaître les propriétés du sol qu'il cultive, savoir si telle pièce de terre poussera mieux les légumes que les céréales ; il doit surtout connaître la valeur du fumier et des engrais qu'il emploie, la meilleure manière de les appliquer au sol, etc.

Toutes ces connaissances s'acquièrent par l'étude et la pratique et le cultivateur qui les possède bien est toujours sûr de réussir ; il n'en est pas de même du cultivateur ignorant et routinier qui marche à l'aveugle ; il se heurte à une multitude d'obstacles et ne rencontre sur sa route qu'insuccès et déboires.

L'instruction est maintenant aussi nécessaire aux cultivateurs qu'aux hommes de profession ; nous sommes à une époque où le cultivateur ignorant ne pourra plus lutter avec celui qui est instruit.

Amis cultivateurs, puisqu'il en est ainsi, ne vous laissez pas devancer, instruisez-vous, recevez des revues, des journaux qui traitent d'agriculture.—*La Presse.*

LE ROULAGE DES BLÉS AU PRINTEMPS

Nous ne saurions trop attirer l'attention des cultivateurs sur les avantages que présente cette opération, au printemps, surtout lorsque la terre et par suite les plantes ont été soulevées par le gel et le dégel. Dans ces conditions il est évident que le taillage ne peut avoir lieu d'une manière satisfaisante, surtout lorsque le printemps est sec ; la plante dont les racines ne tiennent presque plus au sol s'étiole et meurt, faute d'avoir pu puiser dans le sol les éléments dont elle a besoin pour son alimentation. Le rouleau passé sur les blés par un temps sec tasse la terre, chausse les plantes et leur donne un point d'appui certain dont elles pourraient manquer plus tard.

Le rouleau, en écrasant les mottes, rehausse les pieds du blé, opère sur les tiges une espèce de pincement qui, pour quelques jours, arrête la végétation dans les feuilles ; la sève se porte dans les racines qui s'étendent, se cramponnent dans la terre, et font ensuite taller avec force le blé semé en automne et régénéré des fatigues de l'hiver.

A tous les points de vue, le roulage des blés au printemps produit des effets merveilleux ; mais c'est au cultivateur à choisir le rouleau qui convient le mieux à sa terre et par sa forme et par son poids, car le tassement doit être plus ou moins considérable, suivant que la terre est forte, légère, ou d'une composition moyenne. Ceux des cultivateurs qui ne manquent jamais de faire rouler leurs terres cultivées en céréales, trouvent des différences énormes entre leurs récoltes et celles de leurs voisins qui ne veulent point pratiquer ce travail bienfaisant.

Nons ne saurions trop engager les cultivateurs à faire usage de cet instrument à la fabrication duquel on a apporté de grands perfectionnements.